



URBANISME

D É C I S I O N

CONCERNANT

L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

STU N° 24.023

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2021, mis à jour le 31 mars 2022 et le 05 juin 2023,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 6 Février 1987 et 9 Juin 1987 instituant, en application de l'article L 211.1 du Code de l'urbanisme, le Droit de Préemption Urbain, sur la Commune de ROYAN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DÉCIDE

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles figurant dans la liste annexée à la présente.

FAIT A ROYAN, le 18 janvier 2024

Pour le Maire et par délégation,  
 Le Premier Adjoint,  
 Didier SIMONNET



**MISE EN LIGNE LE 22-01-2024****Commune de ROYAN  
17 306****REGISTRE DES DOSSIERS – DIA  
Décision de Renonciation à préemption**

<b>N°Dossier Date dépôt</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface totale Surface habitable</b>	<b>Objet de la vente</b>
DIA17306 24 00001  2/1/2024	AX856 p, AX857 p	210 m <sup>2</sup>  72 m <sup>2</sup>	Habitation
DIA17306 24 00002  2/1/2024	AO484	326 m <sup>2</sup>  78 m <sup>2</sup>	Habitation
DIA17306 24 00003  3/1/2024	AY208	791 m <sup>2</sup>  36,84 m <sup>2</sup>	Lot n°5 : un appartement
DIA17306 24 00004  4/1/2024	AO49	375 m <sup>2</sup>  97 m <sup>2</sup>	Habitation
DIA17306 24 00005  4/1/2024	AV47	792 m <sup>2</sup>  214 m <sup>2</sup>	Maison avec 4 logements, maisonnette et terrain arboré
DIA17306 24 00006  4/1/2024	BD38, BD523, BD526, BD527	980 m <sup>2</sup>  101 m <sup>2</sup>	Habitation  et Mobilier
DIA17306 24 00007  5/1/2024	BR457	190 m <sup>2</sup>  83 m <sup>2</sup>	Habitation
DIA17306 24 00008  5/1/2024	AY208	791 m <sup>2</sup>  27,73 m <sup>2</sup>	Lot n°2 : un appartement avec parking